Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210416-2021_038-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Délibération n° 2021/038

OBJET : **Permis de végétaliser.** **Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.**		
Date de convocation : **08 avril 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **29**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **22 avril 2021**

L'an **2021, le 15 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 29
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
M. MEHDI Saïd (pouvoir FITA Claire) - M. BARTHES Philippe (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir BELOU Florence) - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. HERRET Nicolas a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210416-2021_038-DE

La ville de Graulhet souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des associations, des comités de quartiers, des commerçants, etc... afin de :

- favoriser le développement de la nature et de la biodiversité en ville,
- participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie,
- créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment entre voisins,
- créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux.

A cet effet, la commune de Graulhet souhaite donner une autorisation temporaire d'occupation du domaine public, appelée « permis de végétaliser », à toute personne désignée « le jardinier » qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation.

Le permis de végétaliser sera accordé par la ville de Graulhet à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande réalisée par le service Cadre de Vie. Il sera conclu pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans.

Le jardinier s'engage à assurer la propreté et l'entretien du dispositif de végétalisation. Il veillera notamment à maintenir le passage et la sécurité des piétons ainsi que l'accessibilité de l'espace public.

L'occupation consentie au jardinier est gratuite en ce qu'elle contribue à la satisfaction de l'intérêt public local et qu'elle n'est pas le siège de l'exercice d'activités lucratives.

Entendu cet exposé, le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE VALIDER le projet de permis de végétaliser.

- D'ACCORDER la gratuité de la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public en vue de la réalisation et de l'entretien de dispositif de végétalisation sur le domaine public de la commune.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN